

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 102, substituer aux mots :

« orienté vers un organisme d'insertion sociale, mentionné »,

les mots :

« , ayant fait l'objet de l'orientation mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (la mention des « organismes d'insertion sociale » pourrait paraître exclusive des cas d'orientation vers les services du conseil général, lesquels sont distingués à l'alinéa 97 des « organismes compétents en matière d'insertion sociale »).